RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Occitanie

ZONE DE DISTRIBUTION : CAUSSE BEGON

Conclusion sanitaire

2025

La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement en 2024 et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres.
Eau à caractère agressif favorisant la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif de votre branchement public ou de votre réseau intérieur. Dans ce cas ils doivent être remplacés. Après quelques jours d'absence, il est recommandé aux usagers de laisser couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser à fins alimentaires.

Indicateur global de qualité

B

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE DE LA MAZINQUE, SOURCE DE CAUSSE BEGON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 34 personnes sur 2 communes (CAUSSE-BEGON, TREVES). Le responsable des installations est : « COMMUNAUTÉ COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES TERRES SOLIDAIRES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE CAUSSE BEGON » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

ADOUCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **07/07/2026**

UDI **030000890**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024, 2025**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **2,65 mg/L**
Valeur maxi : **3,2 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — B — Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **50 %**
Nombre de substances recherchées : **297**
Valeur maxi : **0,912 microgramme/L (imidaclopride)**
Substance(s) non conforme(s) : **atrazine ; imidaclopride ; total des pesticides analysés**
Année prise en compte : **2024**

TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur maxi : **0,35 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **4,87 °f**
Valeur maxi : **5,69 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Occitanie - Délégation Départementale du Gard - 6 - rue du Mail - 30906 NIMES Cedex 2
04 66 76 80 00
ars-oc-dd30-sante-environnement@ars.sante.fr